



Commission du transport en commun

Procès-verbal 9

Le mercredi 18 décembre 2019

9 h 30

salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par la Commission.

Présents: Président : Conseiller A. Hubley
Vice-président: Conseiller J. Cloutier
Conseillers : R. Brockington, G. Gower, T. Kavanagh,
C. McKenney, J. Sudds et T. Tierney
Membre Publiques : A. Carricato, M. Olsen, L. Williams et
S. Wright-Gilbert

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêts n'est déposée.

Au début de la rencontre, le président explique aux personnes présentes qu'il tient une réunion extraordinaire de la Commission du transport en commun pour que les membres du Conseil puissent poser les questions du personnel concernant les problèmes récents qu'a connus le train léger. Il décrit aussi la formule de la réunion. Une copie de ses notes d'allocution est conservée au greffe municipal.

SERVICES DES TRANSPORTS - MISE À JOUR VERBALE

1. MISE À JOUR SUR LA LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION ET LE SERVICE D'AUTOBUS

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Messieurs John Manconi, directeur général des Transports, et Troy Charter, directeur, Opérations du transport en commun, Direction générale des transports présentent un diaporama détaillé à la Commission sur la Ligne de la Confédération et le service d'autobus sur la période ayant suivi la dernière mise à jour de la Commission (le mercredi 20 novembre 2019). Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Les personnes qui suivent sont aussi présentes pour répondre aux questions : Pat Scrimgeour, directeur, Systèmes-clients et Planification du transport en commun, Direction générale des transports et Michael Morgan, directeur, Programme de construction du train léger, Direction générale des transports.

Sont aussi présents les conseillères et conseillers S. Blais, L. Dudas, K. Egli, M. Fleury, J. Harder, J. Leiper, S. Menard et C.A. Meehan.

La Commission reçoit ensuite les intervenants du public suivants :

- M. Jan Lam*
- M. David Jeanes
- M^{me} Lyse-Pascale Inamuco

[* Les personnes ou les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]

Les questions de la Commission aux intervenants et au personnel, et les discussions générales portent notamment sur les points soulevés par les intervenants, ainsi que sur les points suivants : ajustements aux horaires et annulations; temps d'attente; engorgement des plateformes et améliorations aux stations; retard dans l'installation des poignées de maintien; données sur l'achalandage; formation, horaires et

rémunération des heures supplémentaires des chauffeurs, et diversité dans l'embauche pour respecter les critères d'équité de genre; collaboration avec les syndicats dans la recherche de solutions; stress vécu par les employés et soutien par les pairs; besoin continu d'amélioration de la communication; discussions sur la création d'une application pour téléphone intelligent afin d'améliorer la communication des horaires et des annulations; mesure du rendement; risques potentiels de la relation de la Ville avec le Groupe de transport Rideau (GTR) et Rideau Transit Maintenance (RTM); problème d'odeur à la station Parlement; problèmes avec le Système de gestion et de contrôle des trains (SGCT) du train léger; retards dans l'ajout de trains; opérations hivernales et fiabilité du réseau; problèmes avec le système de suspension caténaire du train léger; détours dans le réseau et problèmes d'horaires à venir en raison de la mise en œuvre de l'Étape 2 du projet de train léger. La commissaire Wright-Gilbert a demandé des excuses au commissaire Olsen relativement à des remarques formulées durant la discussion concernant les problèmes d'odeur à la station Parlement. Plus tard au cours de la réunion, et à la suite de plusieurs demandes du président Hubley, le commissaire Olsen s'est excusé.

Au terme des discussions, la Commission PREND ACTE de la présentation.

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION N^o CTC 2019 09/01

Soumis par la Commissaire T. Kavanagh :

ATTENDU QUE les usagers du transport en commun sont frustrés du manque de constance du service d'autobus, notamment des retards et des passages annulés;

ATTENDU QU'ils sont aussi frustrés du manque d'exactitude des horaires qui sont mis à leur disposition;

ATTENDU QU'ils ont besoin, dans certains cas, de savoir si un passage est annulé afin de pouvoir s'organiser autrement pour se rendre à destination;

ATTENDU QUE la fiabilité du service d'autobus est la priorité, mais qu'en cas de retard ou d'annulation, les usagers ont le droit d'avoir l'information la plus exacte possible, le plus rapidement possible;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'en 2020, OC Transpo travaille en priorité à équiper tous les autobus d'un système fiable et convivial de surveillance par GPS pour que les usagers disposent de renseignements précis sur l'emplacement des autobus et les annulations.

Le commissaire Brockington mentionne un avis de motion qu'il compte soumettre au nom du conseiller Fleury, et lit les dispositions exécutoires de la motion à voix haute :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel de la Ville élabore les outils pertinents pour recueillir des données en temps réel et les partager avec la communauté des données ouvertes d'ici le T2 de 2020, sans délai indu, et qu'il fournisse les détails du calendrier prévu;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ces nouveaux outils permettent au personnel de la Ville de créer des solutions pour rendre compte des données, en pensant d'abord aux usagers, et de répondre aux questions courantes du Conseil sur le transport en commun.

En réponse à une question du président concernant le meilleur moment pour soumettre la motion, M. Manconi mentionne avoir suggéré au conseiller Fleury de présenter la motion une fois que la Direction générale aurait soumis son plan de travail pour approbation, soit au cours du premier trimestre de 2020. Le conseiller Brockington répond qu'il tiendra compte de cette recommandation et ainsi, ne soumet pas l'avis de motion.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

CTC 12-19

PROCESSUS POUR APPORTER DES MODIFICATIONS CONCEPTUELLES IMPORTANTES AUX STATIONS DE L'ÉTAPE 2 DU PROJET DE TRAIN LÉGER

(Commissaire R. Brockington)

Si le Conseil municipal décidait d'apporter des modifications conceptuelles importantes aux stations de l'Étape 2 du projet de train léger, quel serait le processus à suivre?

CTC 13-19

DEMANDE DE DONNÉES SUR LES CIRCUITS CONNEXION, FRÉQUENTS ET RAPIDES DESSERVANT LES PARC-O-BUS EAGLESON, FALLOWFIELD ET TRIM

(Commissaire M. Olsen)

Données sur chacun des circuits Connexion, fréquents et rapides desservant les parc-o-bus Eagleson, Fallowfield ou Trim (période de pointe du matin ou du soir, durant ces deux périodes ou entre les deux); et pour chacune des périodes de deux mois ayant précédé et suivi la mise en œuvre des changements très importants dans le service :

Pour chaque trajet réalisé, l'heure d'arrivée prévue aux parc-o-bus susmentionnés;

Pour chaque trajet réalisé, la taille de l'autobus normalement affecté (p. ex., autobus de 40 pieds, articulé ou à deux étages);

Pour chaque circuit, le pourcentage de fois durant la période de référence où l'autobus normalement affecté a été remplacé par un autre de plus petite taille (p. ex., autobus à deux étages remplacé par un autobus de 40 pieds);

Pour chaque circuit, le pourcentage de fois où un passage a été annulé pour quelque motif que ce soit (aucune précision requise), ainsi que le pourcentage de fois où l'autobus était en retard;

Si des données tirées de lecteurs à infrarouge ou d'autres sources existent, le coefficient de remplissage (nombre de passagers par rapport à la capacité de l'autobus, en pourcentage), pour chaque trajet réalisé, au départ (période de pointe du matin) des parc-o-bus susmentionnés, ou à l'arrivée (période de pointe du soir, ou autre) à ces derniers (en l'absence d'information, fournir l'achalandage et le coefficient de

remplissage moyens, si possible, pour chaque circuit durant chacune des périodes de référence);

Pour chaque circuit, tout changement dans les autobus normalement affectés en ce qui concerne la taille ou la capacité (p. ex., ajout ou annulation de passages) qui sont envisagés ou seront mis en œuvre en décembre 2019 ou en janvier 2020;

Le nombre total de plaintes reçues par OC Transpo, toutes sources confondues, concernant chaque circuit Connexion, fréquent ou rapide desservant les parc-o-bus susmentionnés pour chacune des périodes de référence.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La réunion s'est levée à 13 h 12

Coordonnateur de la commission

Président